

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le vendredi 15 janvier 2021

### **L'AFAO EST RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 12 JANVIER 2021**

Le 12 janvier 2021, le ministère de l'intérieur a acté par décret la reconnaissance d'utilité publique de notre association, l'Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage, à la suite de l'avis favorable du ministère de la santé et des solidarités et du Conseil d'Etat.

En 2017, après 3 mois de travail, nous avons déposé un lourd dossier de 900 pages et de plus de 6kg auprès du bureau des associations du ministère de l'intérieur. Depuis, nous avons dû modifier nos statuts par deux fois, joindre de nouveaux documents certifiant notre intérêt général, pour finalement obtenir ce label 4 ans plus tard, légitimant notre action et notre réelle utilité pour les familles concernées par une atrésie de l'œsophage (ou une pathologie proche).

Grâce à cette reconnaissance de l'Etat et du gouvernement, toute personne souhaitant faire une donation (don effectué sous acte notarié, à déclarer en préfecture) ou un legs (bien donné par testament, déclaré en préfecture par le notaire) à l'AFAO, bénéficiera de droits de succession avantageux : 35% jusqu'à 24 430 euros, et 45% au-delà de 24 430 euros. Aussi, nous sommes convaincus que ce label ne rendra notre message que plus fort et convaincant auprès des possibles mécènes et partenaires, susceptibles d'apporter leur soutien à nos missions : informer et soutenir les familles AO, promouvoir la recherche, sensibiliser la communauté de santé et le grand public à l'atrésie de l'œsophage et ses pathologies proches.

Enfin, ce label reconnaît les efforts de notre association dans ses missions depuis 2002, et réaffirme notre implication et notre mobilisation dans notre combat pour les familles.

Merci à tous les professionnels de santé d'avoir soutenu notre démarche : le Professeur Stanislas Lyonnet, le Professeur Pierre Cattan, le Professeur Frédéric Gottrand, le Docteur Véronique Rousseau, le Docteur Célia Crétolle, l'orthophoniste Audrey Lecoufle et Audrey Barbet, cheffe de projet de la filière de santé maladies rares Fimatho.

**Faire un legs ou une donation à notre association : se rapprocher de votre notaire (droits de succession avantageux pour les associations reconnues d'utilité publique).**

En savoir plus sur nos actions : [afao.asso.fr](http://afao.asso.fr)

Facebook : [@atresieoesophage](https://www.facebook.com/atresieoesophage)

Instagram : [@association\\_afao](https://www.instagram.com/association_afao)